

## Un accord pour l'approvisionnement des écoles en eau potable

Dossier de la rédaction de H2o  
September 2016

L'Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique (EAA Congo) et la Direction départementale de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (DDPSA) ont signé le 25 août un accord de partenariat en vue de construire des ouvrages d'eau et d'assainissement dans plusieurs établissements scolaires publics. L'accord vise l'amélioration de la santé des élèves afin de réduire les maladies diarrhéiques liées au manque d'hygiène. Les documents y relatifs ont été paraphés du côté de EAA Congo par sa représentante, Georges Ingani, et du côté de la DDPSA par Martin Lounianga. "Nous ferons donc ensemble un plaidoyer pour une intervention plus holistique dans le milieu scolaire : pas de construction de latrines sans disponibilité de l'eau ni de dispositifs d'hygiène", a précisé la représentante de EAA Congo, Georgette Ingani. Le plan retenu dans le cadre de cet accord prévoit en substance l'élaboration des plans et stratégies de gestion de l'eau et de l'assainissement y compris le suivi et l'évaluation des projets ; la capitalisation et la diffusion des solutions technologiques, innovatrices ainsi que de bonnes pratiques issues des actions de recherche et de développement des programmes d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles du Congo ; et, enfin, la promotion des cadres départementaux de concertation et de coordination de tous les acteurs impliqués directement ou indirectement dans le développement des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

À noter que l'agence EAA est présente au Congo depuis 25 ans. Elle contribue à l'amélioration des conditions des populations congolaises en matière d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable. Pour la mise en œuvre de ses activités, des partenariats sont conclus avec des acteurs intervenants sur ces thématiques.

Guillaume Ondzala, Les Dépêches de Brazzaville (Brazzaville) - © AllAfrica